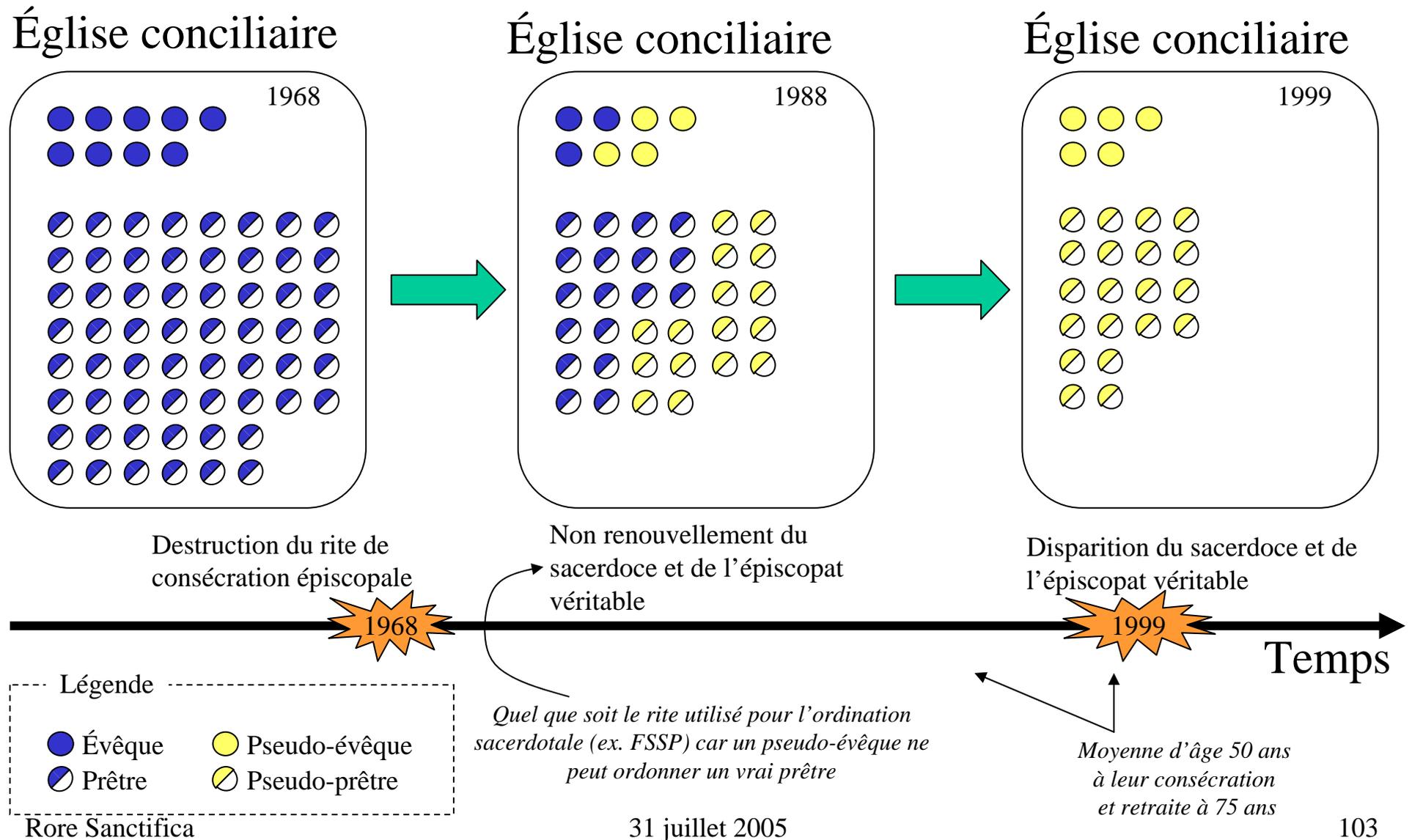


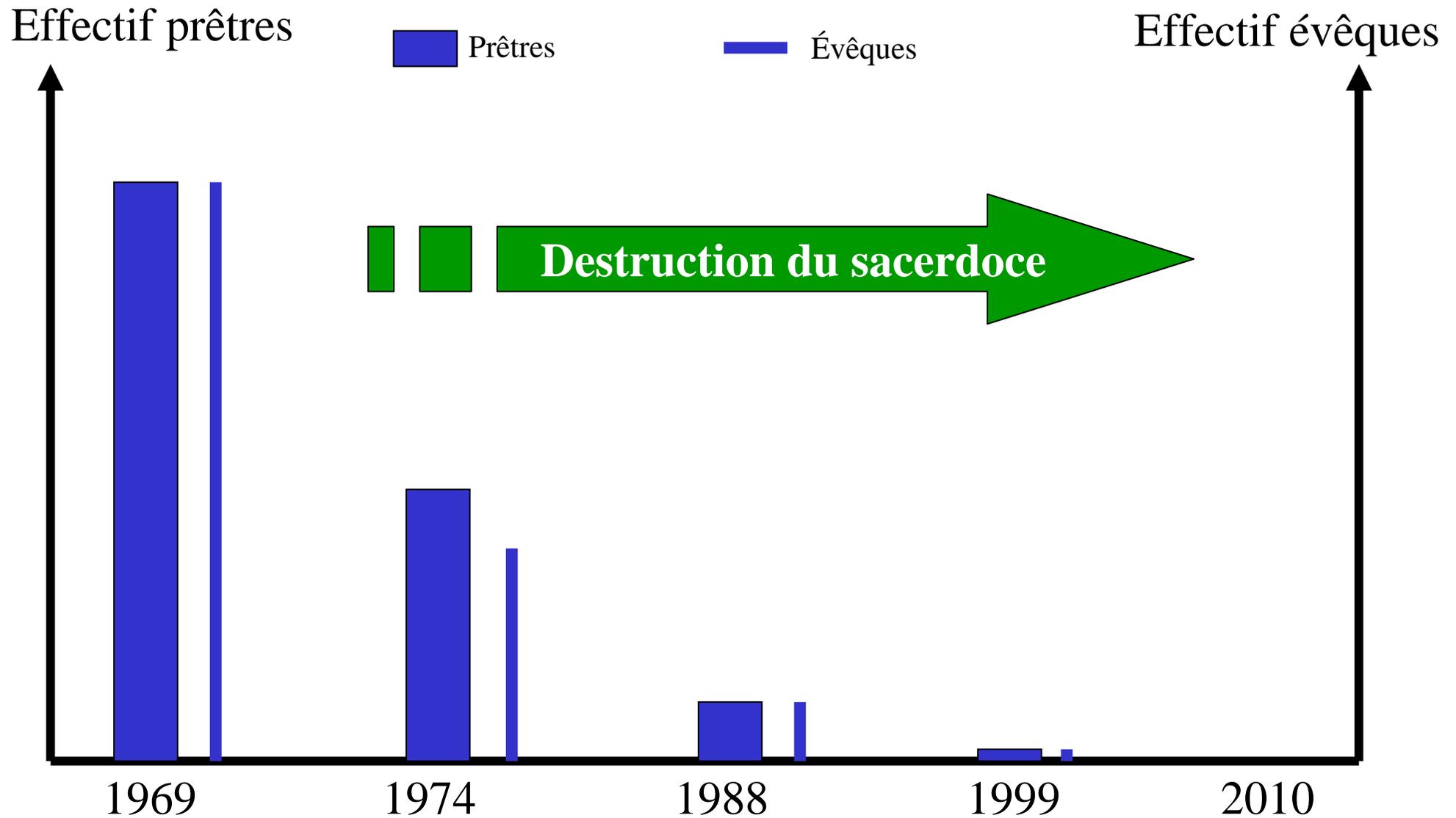
Partie 7

Conséquences du FAIT de l'invalidité INTRINSEQUE du rite de consécration épiscopale de *Pontificalis Romani*

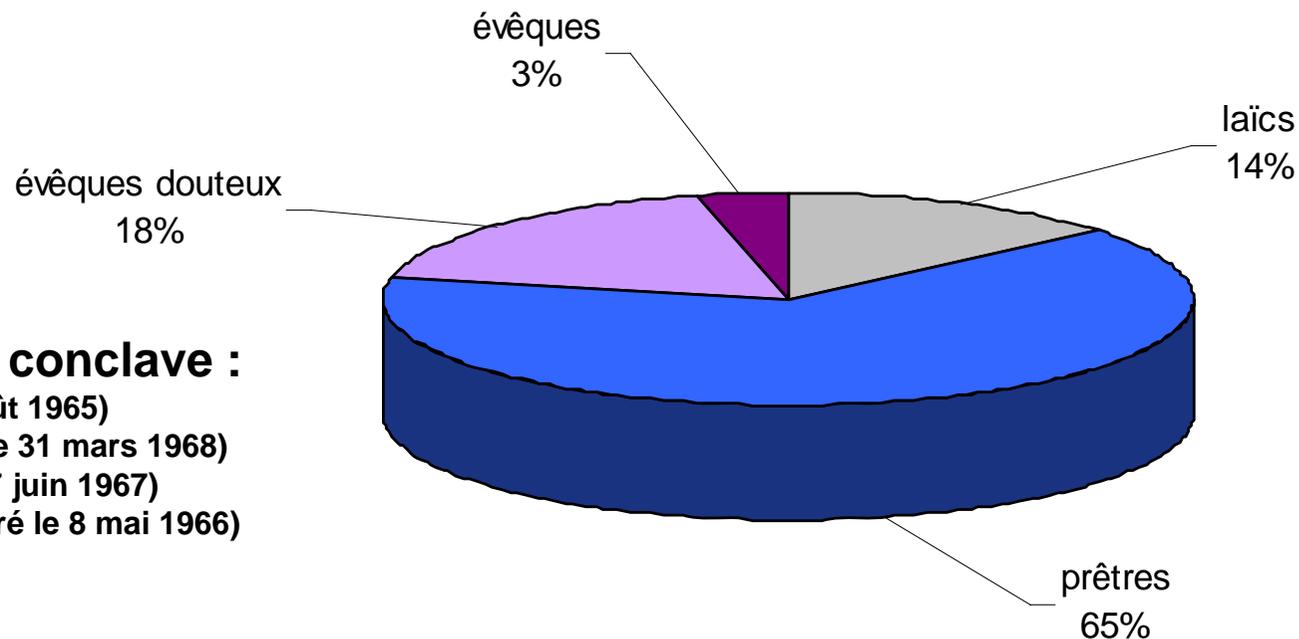
Les conséquences de l'introduction du rite invalide de consécration épiscopale sur l'Église conciliaire



Évolution du nombre de prêtres et évêques



Composition du « Conclave » des 18 et 19 avril 2005



Noms des 4 évêques au conclave :

- Mgr **Francis Arinze** (sacré le 29 août 1965)
- Mgr **Miguel Obando Bravo** (sacré le 31 mars 1968)
- Mgr **José Freire Falcao** (sacré le 17 juin 1967)
- Mgr **Peter Seiichi Shirayanagi** (sacré le 8 mai 1966)

Qualité	Critère	Nombre
Laïcs	« Ordonnés » après le 18 juin 1968	16
Prêtres	Ordonnés avant le 18 juin 1968	74
Évêques douteux (en réalité prêtres)	« Sacrés » entre le 18 juin 1968 et le 31 décembre 1974	21
Évêques	Sacrés avant le 18 juin 1968	4
	Total	115

Pour la première fois dans l'histoire de l'Église, le conclave tenu à Rome pour la succession de Jean-Paul II était

un conclave composé très majoritairement de prêtres et de laïcs

Eléments de chronologie de la Révolution Liturgique (1/3)

Annibale Bugnini (1912-1982), ordonné Lazariste en 1936.

1947, commence ses études en sciences liturgiques

1947, 13 Novembre, Pie XII promulgue sa Constitution apostolique *Sacramentum Ordinis*

1948, Secrétaire de la Commission pour la Réforme liturgique de Pie XII

1949, Professeur de Liturgie à la Propaganda Fide du Vatican,

1955, Professeur à l'Institut Pontifical de Musique Sacrée,

1956, Consultant à la Sacrée Congrégation des Rites,

1957, Professeur de Liturgie sacrée à l'Université du Latran

1958, 28 octobre, élection d'Angelo Roncalli, Jean XXIII (25 novembre 1881-03 juin 1963).

1960, année désignée par la Très Sainte Vierge Marie à sœur Lucie dos Santos, la survivante des trois petits témoins de ses apparitions à Fatima en 1917 (reconnues par l'Eglise), pour divulgation par le Pape, du 3° Secret de la Très Sainte Vierge qui lui avait été communiqué par sœur Lucie une vingtaine d'années plus tôt.

1960, Secrétaire de la Commission Préparatoire sur la Liturgie pour le Concile Vatican II, Commission présidée par le Cardinal Gaétano Cicogiani (80 ans).

1962, 13 janvier, le "schéma" Bugnini accepté par vote en séance plénière de la Commission Préparatoire sur la Liturgie

1962, 11 Octobre, Ouverture du Concile Vatican II par Jean XXIII



Eléments de chronologie de la Révolution Liturgique (2/3)

1962, Secrétaire de la Commission Liturgique du Concile Vatican II

1962, Bugnini démis de ses fonctions par Jean XXIII, sur intervention du Cardinal Arcadio Larraona.

1962, le Franciscain Ferdinand Antonelle, O.F.M., nommé Secrétaire de la Commission Liturgique du Concile Vatican II.

1962, 7 décembre, le "schéma" Bugnini est adopté par un vote quasi unanime des Pères conciliaires et devient *La Constitution du Concile Vatican II sur la Liturgie Sacrée*.

1963, 23 avril, affiliation à la Franc-maçonnerie italienne sous le nom de code de 'Buan' (Registre Maçonique Italien divulgué en 1976).

1963, 03 juin, mort d'Angelo Roncalli (Jean XXIII).

1963, 21 juin, élection de Giovanni-Baptista Montini, Paul VI (26 septembre 1897-03 août 1978).

1964, 29 février, Secrétaire du *Concilium* en cours de création (cf. ci-dessous)

1964, 05 mars, Création du *Concilium*, ou Commission pour la Mise en Œuvre de la *Constitution Liturgique de Vatican II*.

1965, 8 décembre, Clôture du Concile Vatican II par Paul VI

1967, 15 août, promulgation de la réforme de la Curie par Paul VI

1967, 24 octobre, officie, en tant que Secrétaire du *Concilium*, le culte divin à la Chapelle Sixtine, selon le rituel expérimental de la *Missa Normativa* devant le Paul VI et ses cardinaux, lors du Synode des évêques.

Moins de la moitié des évêques du Synode approuvent la *Missa Normativa*

1968, 18 juin, promulgation de la Constitution Apostolique *Pontificalis Romani* par Paul VI, réformant les Saints Ordres et dont le Bénédictin Dom Botte avait été, sous l'autorité d'Annibale Bugnini, le principal artisan.

1969, 03 avril, promulgation par Paul VI de la Constitution Apostolique *In cena Domini*, instituant le *Novus Ordo Missae*, sur le modèle de la *Missa Normativa* dont Annibale Bugnini fut le rédacteur.

1969, 8 mai, promulgation par Paul VI de la Constitution Apostolique *Sacra Congregatio Rituum*, créant la *Congrégation pour le Culte Divin*, englobant le *Concilium*.

Eléments de chronologie de la Révolution Liturgique (3/3)

1969, 12 mai, Secrétaire de la *Congrégation pour le Culte Divin*

1972, 7 janvier, 'consacré' 'évêque' par Paul VI selon le nouveau rituel du *Pontificalis Romani*, et nommé Archevêque titulaire de Diocletiana..

1975, juin, Bugnini oublie son attaché-case dans une salle de conférence du Vatican.

1975, juillet, Bugnini est démis par Paul VI de toutes ses fonctions.

1975, 31 juillet, promulgation par Paul VI de la Constitution Apostolique *Constans Nobis*, supprimant la *Congrégation pour le Culte Divin* et la fusionnant dans une nouvelle Congrégation intitulée *Congrégation pour les Sacrements et le Culte Divin*.

1975, 22 octobre, Bugnini écrit une lettre de dénégation à Paul VI

1976, 5 janvier, nommé pro-Nonce Apostolique à Téhéran (Iran).

1976, avril, publication du registre maçonnique d'Italie, et scandale public mondial. (livres, articles...).

1978, 03 août, mort de Giovanni-Baptista Montini (Paul VI)

1978, 26 août, élection d'Albino Luciani, Jean-Paul Ier (17 octobre 1912-28 septembre 1978)

1978, 28 septembre, mort d'Albino Luciani (Jean-Paul Ier)

1978, élection de Karol Wojtyla, Jean-Paul II (18 mai 1920-2 avril 2005).

1982, 03 juillet mort d'Annibale Bugnini

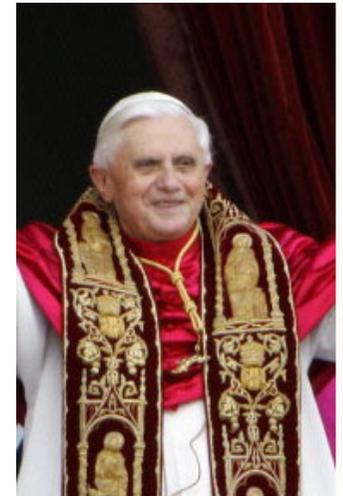
1983, parution à Rome du livre d'Annibale Bugnini 'La Riforma Liturgica 1945-1975'.

2005, 13 février, mort de Sœur Lucie dos Santos, la voyante de Fatima en 1917.

2005, 02 avril, mort de Karol Wojtyla, Jean-Paul II.

2005, 18 avril, ouverture du conclave de 115 cardinaux votants, parmi eux seulement 4 évêques catholiques valides.

2005, 19 avril, élection de Joseph Aloïs Ratzinger, Benoît XVI (16 avril 1927-)



INFAILLIBILITE Pontificale : Ce qu'AUCUN Pape Régulier ne peut faire (de fide)

L'Infaillibilité pontificale est un DOGME défini en 1970 par le Concile Vatican I :

« Car le Saint Esprit a été promis aux successeurs de Pierre, non pas pour qu'ils puissent, au Nom de Sa révélation, enseigner de nouvelles doctrines, mais en sorte que, par Son assistance, ils puissent conserver religieusement et fidèlement exposer la révélation ou dépôt de la Foi transmise au fidèles. »

(Constitution Dogmatique Pastor Aeternus, Vatican I, 1870)

« Alors que l'on sait bien que l'Eglise n'a le droit de rien innover pour ce qui touche à la Substance des Sacrements... », Saint Pie X, Lettre *Ex quo nono*, du 26 décembre 1910

En raison de ces principes de foi, **TOUT CATHOLIQUE EST TENU DE CROIRE QUE :**

Aucun pape véritable, régulier et valide, ne peut promulguer un Sacrement INTRINSEQUEMENT invalide, et d'ailleurs aucun pape ne l'a jamais fait.

De même, aucun pape véritable, régulier et valide, ne peut utiliser et promouvoir un Sacrement INTRINSEQUEMENT invalide, et d'ailleurs aucun pape ne l'a jamais fait.

Ces règles sont des règles de Foi Catholique **QUI CONTRAignent TOUS LES FIDELES**, car elles découlent du principe de l'Infaillibilité Pontificale défini par la Constitution Dogmatique *Pastor Aeternus* au Concile Vatican I en 1870.

Par conséquent, NUL CATHOLIQUE FIDELE, sous peine de faire naufrage dans la Foi, NE PEUT RECONNAITRE POUR PAPE VERITABLE, REGULIER ET VALIDE, Giovanni-Baptista Montini, dit Paul VI qui a promulgué une Consécration Episcopale INTRINSEQUEMENT INVALIDE, NI Karol Wojtyla, dit Jean-Paul II, qui a utilisé et promu cette Consécration Episcopale INTRINSEQUEMENT INVALIDE.

Conséquences depuis 37 ans de l'invalidité **INTRINSEQUE** de la Consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* (1/4)

- **Paul VI en promulguant ce rite ne pouvait pas être un pape régulier**
- **Jean-Paul II en utilisant et en promouvant ce rite ne pouvait être un pape régulier,**
- **La succession apostolique a été interrompue, ce qui mène vers la fin de l'apostolicité de l'Eglise de Rome,**
- **Le conclave du 18 avril 2005 ne comprenait que 4 vrais successeurs des apôtres (sur les 115 votants),**
- **L'abbé Ratzinger n'étant pas pleinement évêque de Rome, ne peut être pape,**
- **Les sacrements disparaissent depuis 37 ans pour la masse des fidèles,**
- **Si Dieu le permettait, nous allons arriver de façon imminente en apparence :**
 - À la fin du sacerdoce catholique, du sacerdoce de Melchisédech
 - À la fin de la Nouvelle et éternelle Alliance, Alliance scellée dans le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ
 - Au rétablissement de l'Ancienne Alliance, à la proclamation du rétablissement du sacerdoce d'Aaron, et à la reconstruction du 3ème Temple de Jérusalem
- **Une telle évolution ne pourrait manquer dès lors de déboucher sur l'avènement de l'AntéChrist annoncé par les Saintes Ecritures**
- **Mais NSJC a promis que « *non praevalerunt portae infernorum* » contre son Eglise, prévaloir signifiant qu'elles n'auront pas le dernier mot, ne l'emporteront pas.**

Conséquences depuis 37 ans de l'invalidité **INTRINSEQUE** de la Consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* (2/4)

Sœur Lucia dos Santos, la survivante des trois témoins des apparitions de la Très Sainte Vierge Marie à Fatima en 1917 (apparitions reconnues par l'Eglise), avait communiqué au Pape Pie XII le 3ème Secret que la Très Sainte Vierge lui avait confié à l'intention du Pape, en précisant qu'il devait le divulguer en 1960.

Sœur Lucia dos Santos, avait déclaré en 1962, que la Très Sainte Vierge lui aurait confié, qu'à la différence des deux autres petits témoins Francisco et Jacinta Marto, ses cousins, disparus deux ans plus tard en 1919, elle resterait vivante, jusqu'à l'accomplissement des secrets qui lui avaient été alors confiés. Sœur Lucie, Carmélite au Carmel de Coïmbre, est morte le 13 février 2005. Cela signifierait qu'avec l'Eglise de Notre Seigneur Jésus Christ, nous commençons à vivre cet accomplissement.

En outre, les Epîtres de Saint Paul Apôtre, et l'Apocalypse de l'Apôtre Saint Jean, écrits des Saintes Ecritures inspirées par l'Esprit Saint, qui font partie du dépôt de la révélation, doivent fournir à tous les fidèles Catholiques des repères sûrs pour les guider en cette époque **SANS PRECEDENT DANS L'HISTOIRE BIMILLENAIRE DE LA SAINTE EGLISE** :

« *En ce qui concerne l'avènement de Notre Seigneur Jésus Christ..(..)..ne vous laissez pas ébranler..(..)..ni alarmer..(..)..comme si le jour du Seigneur était imminent.*

..(..)..car auparavant viendra LA GRANDE APOSTASIE, et se manifestera l'homme de péché, le fils de la perdition, l'adversaire qui s'élève contre tout ce qui est appelé Dieu ou honoré d'un culte, jusqu'à s'asseoir dans le sanctuaire de Dieu, et à se présenter comme s'il était Dieu »

Saint Paul, Deuxième épître aux Thessaloniciens, Chapitre II, versets 2-4 :

Conséquences depuis 37 ans de l'invalidité **INTRINSEQUE** de la Consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* (3/4)

« Et maintenant vous savez ce qui le retient, pour qu'il se manifeste en son temps. Car le mystère d'iniquité EST DEJA A L'OEUVRE, mais seulement jusqu'à ce que celui qui le retient encore paraisse au grand jour »

Saint Paul, *Deuxième épître aux Thessaloniens*, Chapitre II, versets 6-7 :

« ..(..)..cet impie sera, par la puissance de Satan, accompagné de toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges mensongers, avec toutes les séductions de l'iniquité, pour ceux qui se perdent, PARCE QU'ils n'ont pas ouvert leur cœur à l'amour de la vérité qui les eût sauvés. C'EST POURQUOI Dieu leur envoie des illusions puissantes qui les feront croire au mensonge, EN SORTE QU'ils tombent sous son jugement tous ceux QUI ONT REFUSE LEUR FOI A LA VERITE, et ont au contraire pris plaisir à l'injustice »

Saint Paul, *Deuxième épître aux Thessaloniens*, Chapitre II, versets 9-12 :

« Et il lui fut donné de faire la guerre aux saints ET DE LES VAINCRE ; et il lui fut donnée toute autorité sur toute tribu, tout peuple, toute langue et toute nation. Et tous les habitants de la terre l'adoreront, ceux dont le nom n'a pas été écrit dans le livre de Vie de l'Agneau immolé, dès la fondation du monde »

Saint Jean, *Apocalypse*, Chapitre XIII, versets 7-8 :

Conséquences depuis 37 ans de l'invalidité **INTRINSEQUE** de la Consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* (4/4)

« *Puis je vis monter de la terre une autre bête, qui avait deux cornes SEMBLABLES A CELLES D'UN AGNEAU et qui parlait comme un dragon. Elle exerçait toute la puissance de la première bête en sa présence, et elle amenait la terre et ses habitants à adorer la première bête...* »

Saint Jean, Apocalypse, Chapitre XIII, versets 11-12 :

(selon les commentaires de plusieurs saints ou vénérables, les « *deux cornes* » symbolisent les deux pointes de la mitre des "évêques", et « *la terre* », signifiant ce qui est stable et sûr, symbolise l'Eglise, contrairement à « *la mer* » d'où est montée la « *première bête* », « *la mer* » signifiant ce qui est instable – symbolisant les foules ou les peuples. En résumé, l'Eglise conciliaire fait adorer le mondialisme)